

14 FEBRUARY 2017 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, À PARIS LE 14 FÉVRIER 2017.

[Télécharger le .pdf](#)

Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je suis de nouveau devant votre assemblée pour un anniversaire, un événement, mais aussi une volonté : lutter contre la pauvreté dans une société comme la nôtre, considérée, à tort ou à raison, comme riche. Je viens devant vous, ce n'est pas la première fois, c'est sans doute l'assemblée devant laquelle je suis allé le plus souvent. Il faut le dire aussi, comme je ne peux aller devant les autres, je me suis réfugié chez vous.

Ce qui est sans doute le plus troublant dans nos sociétés contemporaines, c'est cette précarité, ce doute sur nos systèmes de redistribution, cette difficulté, malgré la croissance et quel qu'en soit le rythme, à réduire les inégalités. Comment faire pour que nos dispositifs, nos mécanismes, nos décisions publiques puissent non seulement engendrer du progrès, mais réduire autant qu'il est possible ce qui est une indignité, c'est-à-dire le fait de se trouver dans une forme d'exclusion ?

Il y a trente ans, c'était donc le 11 février 1987, le Conseil économique et social adoptait l'avis « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » présentée par le Père WRESINSKI - il allait mourir un an plus tard et pour lui c'était l'aboutissement d'un combat : celui qu'il avait engagé au nom d'ATD Quart Monde.

Votre assemblée s'était effectivement honorée de venir sur ce sujet et d'être capable de se rassembler au-delà des sensibilités des uns et des autres. Lorsqu'on relit l'avis rédigé par le Père WRESINSKI, il frappe par sa concision, sa clarté, sa simplicité, comme s'il avait voulu aller à l'essentiel, parce que c'est l'essentiel que de lutter contre la pauvreté. C'était plus qu'un avis, c'était une exhortation, un appel. Un appel, à faire de la lutte contre la grande pauvreté une priorité et à placer cet engagement sous le signe de la dignité et de la citoyenneté, et même de l'esprit de résistance.

On ne parle pas encore, dans ce texte, de « société inclusive » mais, déjà, tous les éléments de ce concept sont réunis. Il appelle ainsi à « franchir une nouvelle étape sur la voie d'un développement plus solidaire au sein de notre société ».

Ce message est tellement fort qu'il sera gravé quelques mois plus tard sur le Parvis des Libertés des Droits de l'Homme, au Trocadéro, le 17 octobre 1987, avec cette phrase : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ». C'est encore le nôtre aujourd'hui.

Cet avis est essentiel car il fait date.

Date par sa méthode d'abord. Car ce travail a mobilisé non seulement les statisticiens, qui depuis longtemps ont tenté de définir ce qu'est la pauvreté, mais aussi des témoignages concrets, des monographies de quartiers et de familles et il a provoqué des rencontres directes avec des personnes en situation de grande fragilité. Ces témoignages ont exprimé l'entraide existant dans ces milieux sociaux, mais aussi le sentiment d'enfermement et le poids des regards extérieurs que vivent les plus précaires. L'analyse est lucide : « Les facteurs négatifs retiennent souvent davantage l'attention que les facteurs positifs tels que la volonté des parents de travailler et de voir leurs enfants réussir à l'école pour qu'ils connaissent une vie meilleure ». J. WRESINSKI voulait insister sur ces facteurs positifs, car il y a une forme de lumière dans le regard des pauvres, une forme de fierté - non pas d'être pauvres, mais de vouloir sortir de cette situation. Les pauvres ne veulent pas rester pauvres. Ils ne s'habituent pas à la pauvreté. Ils ne cherchent pas la pauvreté. Ils cherchent à en sortir.

Il y eut aussi des visites, pour préparer ce rapport, qui furent extrêmement fortes, notamment celle qui avait été organisée à Noisy-le-Grand où, trente ans plus tôt, Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ s'était rendue avec le Père WRESINSKI auprès de 250 familles entassées dans des baraques. Elle avait compris que resurgissaient de son passé les fantômes qu'elle avait vus dans une vie antérieure, celle de la

déportation. Elle avait vu les mêmes regards, de ceux qui ont faim, qui ont froid, qui ont peur et en même temps, les mêmes espoirs à travers des mains tendues £ et aussi la volonté de pouvoir être unis et ensemble.

Cet avis propose une méthode de réforme, pragmatique, qui passe par l'expérimentation. Elle devait connaître un franc succès. Aujourd'hui, par exemple, la garantie contre les impayés de pensions alimentaires, la garantie-jeunes, les territoires « Zéro chômeurs de longue durée », les programmes « Un chez soi d'abord », ou encore l'emploi accompagné pour les personnes handicapées, doivent beaucoup à l'expérimentation, comme votre avis l'avait entrevu.

Ce rapport a fait date également par les principes qu'il pose. C'est, premièrement, la nécessité d'aborder le problème de la précarité dans sa globalité, à travers l'éducation, l'emploi, la formation, les revenus, le soutien aux familles, la santé, le logement, la culture Non pas une politique, non pas des actions, mais une globalité, ce qui suppose une étroite coordination des acteurs. Le deuxième principe est de faire en sorte que les populations les plus précaires puissent être accompagnées vers le droit commun, qu'il n'y ait pas un droit pour les pauvres et un droit pour les autres, mais le même droit pour tous, avec cette volonté de disposer des mêmes accès aux services essentiels. Le troisième principe est la participation des personnes concernées aux politiques qui les concernent.

Cet avis a inspiré de nombreuses politiques publiques.

D'abord, vous l'avez rappelé, Monsieur le président, il évoquait la mise en place d'un plancher de ressources sous la forme d'une allocation mensuelle différentielle accordée dans le cadre d'un processus d'insertion. En fait, c'était l'invention du Revenu Minimum d'Insertion. Quelques mois plus tard, ce fut instauré par le gouvernement de Michel ROCARD avec la loi du 1^{er} décembre 1988.

L'avis préconisait aussi le recours au service civil volontaire. Là encore, il a préfiguré le service civique et l'ampleur sans précédent qui lui a été donnée, notamment sous l'impulsion de François CHEREQUE, dont je salue ici la mémoire.

Il y avait également un autre concept, un autre droit qui était affirmé, celui de « l'accès de tous à l'habitat ». Ce fut l'objet de la loi Besson en 1990 avec les Fonds de Solidarité Logement et, plus tard le développement massif des aides au logement pour des millions de foyers, puis la création du droit opposable au logement qui était également inscrit dans l'avis du Conseil économique et social.

Il y avait aussi l'appel à la « généralisation de la couverture des frais de maladie », qui là encore, trouva sa traduction dans la Couverture Maladie Universelle en 1999, puis dans l'amélioration successive des couvertures maladie complémentaires.

Enfin, cet avis contenait l'idée d'une loi d'orientation pour lutter contre les exclusions. Cette loi vit le jour en 1998 et c'est Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ qui vient la présenter elle-même à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale. Elle avait invité l'ensemble de députés de toutes sensibilités à voter ce texte.

Son article premier, qui nous oblige encore aujourd'hui, fait de ce combat « un impératif national fondé sur le respect de l'égalité des êtres humains ». Ce texte a trois titres : l'accès aux droits, la prévention des exclusions et la coordination des institutions sociales. Sa pertinence reste intacte aujourd'hui.

Justement, où en sommes-nous aujourd'hui, en 2017 ?

Il y a toujours une pauvreté qui s'est installée, qui s'est, hélas, pour un certain nombre de nos compatriotes, étendue, aggravée. Il y a aussi une précarité qui est non seulement celle du travail, mais aussi celle du logement et parfois celle de l'accès à l'énergie. La précarité énergétique est sans doute l'une des plus difficiles à résorber, et une des plus difficiles à vivre.

Qu'avons-nous fait pour que nous puissions être en droit de revendiquer l'héritage de ce que cet avis nous a laissé ?

L'assurance maladie de base est désormais universelle £ ce qui veut dire qu'elle n'est fondée que sur un seul critère : le critère de la résidence régulière £ ainsi, toute personne qui vit en France régulièrement peut accéder à la Sécurité sociale. Le tiers-payant est en place pour 15 millions de patients et sa généralisation sera accomplie d'ici la fin de l'année. Je sais qu'il y a encore des difficultés ou des inquiétudes mais nous devons le faire.

La redistribution opérée par notre système social s'est renforcée au cours de ces cinq ans, notamment au bénéfice des familles modestes : grâce à la revalorisation des prestations qui leur sont consacrées, grâce au développement de l'offre d'accueil des très jeunes enfants - c'était un point important de l'avis de

1987-, et aussi en faisant du soutien à la parentalité un mode d'intervention à part entière et en améliorant les accompagnements à l'autonomie, notamment pour les familles confrontées au handicap d'un des leurs.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté, dont bénéficient plusieurs millions de foyers très modestes, aura permis de revaloriser de nombreuses prestations, dont le RSA qui aura augmenté de 10 % en cinq ans. Et une attention particulière a été donnée aux familles monoparentales dont on sait qu'elles sont les plus soumises à la contrainte et hélas les plus touchées par la pauvreté. Cet engagement se retrouve notamment dans la mise en place de l'aide au recouvrement des pensions alimentaires et dans la création de la prime d'activité qui bénéficie à deux millions et demi de foyers dans près de la moitié des cas ce sont des femmes isolées, souvent avec des enfants à charge.

J'étais ce matin à Aubervilliers pour faire l'évaluation de la Garantie jeunes. Ces jeunes de moins de 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, qui ne disposent d'aucune qualification et qui attendent bien plus qu'une prestation, bien plus qu'un guichet, qui veulent être accompagnés vers l'emploi. C'est ce qui a déjà été fait pour 100.000 d'entre eux avec cette Garantie jeunes qui va être généralisée à tout le territoire, pour tous les jeunes qui sont désireux de s'y engager. Elle consiste à donner une formation, une qualification, une solution en matière de logement, une allocation de plus de 400 euros et aussi un apprentissage vers la citoyenneté.

La pauvreté, c'est souvent une pauvreté des jeunes. Ce sont eux qui sont les plus confrontés à la difficulté d'acquérir de l'autonomie et donc de réussir sa vie. Dans certains quartiers, cette situation peut aboutir à faire douter de la République, peut laisser penser qu'il n'y a pas finalement de droits fondamentaux pour celles et ceux qui y vivent. D'où l'importance de lutter contre la pauvreté, pour lutter pour la citoyenneté - le lien est direct. Tous ceux qui souffrent doivent penser qu'ils sont d'abord citoyens, et que par la citoyenneté, ils pourront s'élever et être accompagnés au-dessus de ce qu'est leur condition d'aujourd'hui.

Le Père WRESINSKI avait insisté sur le logement. L'État depuis 2012 s'est doté de nouveaux moyens juridiques, économiques, fiscaux pour faire redémarrer la production de logements sociaux et même très sociaux - elle redémarre -, pour assurer une répartition plus juste de cette offre sur le territoire et une attribution plus rapide de ces logements pour les plus démunis. Il en va de même de l'hébergement d'urgence : nos capacités d'accueil auront augmenté de moitié sur le quinquennat, soit en moyenne 10.000 places d'hébergement de plus par an, et c'est encore insuffisant pour faire face à l'ensemble des besoins des plus démunis et des réfugiés dans le contexte de la crise migratoire.

Enfin, je voudrais m'arrêter sur un chapitre du rapport présenté par le Père WRESINSKI il y a trente ans, de façon prémonitoire : c'est l'attention portée, parmi les privations associées à la grande précarité, au fait de « ne pouvoir acquérir un savoir nouveau ». Être pauvre, c'est aussi ne pas pouvoir accéder à la formation, à l'information, à la qualification. Voici ce que disait l'avis du Conseil Économique et Social il y a trente ans : « Dans une société en mutation comme la nôtre, où il est nécessaire de développer au maximum les capacités d'initiatives et de création, de formation et d'adaptation de tous, chacun doit pouvoir disposer des moyens d'existence lui permettant de préparer son avenir et celui de ses enfants. Ne pas être à la charge des autres ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir faire fructifier son capital humain, sous peine de voir son exclusion sociale et culturelle s'aggraver avec le temps ».

Ces propos n'ont rien perdu de leur force et cet enjeu est crucial. C'est pourquoi j'ai voulu mettre un accent tout particulier, durant ce quinquennat, sur la formation professionnelle, avec la création du Compte personnel de formation puis du Compte personnel d'activité qui va être un droit fondamental, qui est le droit pour chaque actif d'accroître et de faire évoluer ses qualifications, de changer d'activité, et aussi d'organiser plus librement son activité tout au long de sa vie. C'est une chance pour le salarié £ c'est aussi un atout pour les entreprises et pour toute notre économie. Car cette somme de compétences, de talents, de « capital humain » pour reprendre les mots du Père WRESINSKI, c'est ce qui fait la réussite collective d'un pays. L'exclusion, c'est bien sûr d'abord une blessure, une douleur pour les personnes concernées, mais c'est aussi un formidable gâchis pour le pays tout entier.

Alors soyons conscients et c'est le sens de l'événement que vous organisez aujourd'hui des obstacles qui restent à surmonter : la progression depuis la crise de 2008 du sentiment de déclassement social qui touche une partie de ceux qui travaillent et qui ne considèrent pas qu'ils ont le juste retour de leur activité,

qui les fait douter de leurs capacités et de l'avenir. Il y a cette image insidieuse de « l'assistanat » qui tend à culpabiliser les plus fragiles. Aujourd'hui, cette thèse est énoncée et il y a comme une forme de présomption de culpabilité qui frappe les plus précaires. Il y a enfin l'attrait des fausses libertés - celle par exemple de choisir sa couverture santé sur le marché - et l'attrait des fausses solutions - le repli derrière ses frontières, l'oubli de la solidarité européenne, le rejet de l'Autre ou même une forme de discrimination qui, d'insidieuse, finirait par être provocatrice.

Voilà pourquoi il faut reprendre toujours, non seulement la réflexion, mais surtout l'action. Considérer qu'aucun dispositif ne doit être maintenu parce qu'il a été créé, il y a plusieurs années. Considérer que tous nos mécanismes doivent être continuellement révisés pour être plus efficaces. Qu'il ne suffit pas d'organiser une redistribution collective mais qu'il faut prévoir les accompagnements personnels pour les plus fragiles. Que notre système social ne peut pas se confondre avec des prestations, qu'il est bien mieux que cela, qu'il est une organisation des responsabilités, de l'accès à l'information et au savoir, que nous avons des droits individuels dans un cadre collectif. Les plus fragiles ont des droits et ces droits sont d'abord leur propriété.

Tout cela se résume à un mot : la dignité. Cette dignité que l'on reconnaît quand on fait appel à l'intelligence - ce qui n'est pas le cas de tout le monde, car on peut aussi faire appel à la bêtise, on peut même parfois être applaudi par la bêtise, mais mieux vaut être soutenu par l'intelligence et soutenir l'intelligence. Cette dignité que l'on reconnaît quand nous refusons les solutions simplistes : je refuse ainsi de distinguer les patients selon leur richesse, de renvoyer le demandeur d'emploi ou le sans-abri à sa responsabilité personnelle. Je refuse de laisser figé notre mode de production alors que nous devons sans cesse faire évoluer notre capacité à créer de la richesse. Cette dignité que l'on reconnaît lorsque nous refondons l'École pour donner à chaque élève toutes ses chances d'avoir un parcours de réussite, lorsque nous améliorons l'accès à la culture, à la maîtrise de la langue française notamment pour les plus fragiles parce que c'est leur premier passeport pour être citoyen.

Je pense aussi que nous devons être très attentifs à l'égalité entre les femmes et les hommes parce que, même si tous peuvent être touchés par la précarité, ce sont toujours les femmes qui en payent le prix le plus élevé. La dignité humaine, c'est encore de considérer que la planète n'est pas au bénéfice de certains mais est notre patrimoine commun. La dignité humaine, c'est enfin cette capacité d'initiative qu'a la société civile, y compris les plus modestes qui veulent prendre toute leur part.

S'il y a nécessité que les pouvoirs publics soient les plus engagés dans la résorption de la pauvreté, de la précarité et des inégalités, nous avons aussi besoin des partenaires sociaux pour construire une société plus solidaire, parce que c'est également dans l'entreprise que se jouent les parcours de réussite.

Nous avons besoin de l'engagement de chacune et de chacun. Il y a ici des lycéens qui sont venus parce qu'ils veulent être partie prenante. Ils ont une responsabilité essentielle. A eux de se saisir de ce que d'autres générations ont pu construire avant eux, notamment la Sécurité sociale, les droits collectifs, mais aussi l'école de la République. C'est à eux, à ces lycéens, à cette nouvelle génération, de concevoir ce que sera la solidarité de demain.

Je compte sur les forces économiques et sociales qui sont ici représentées, sur leur capacité de dialogue et de compromis. Il y a encore des possibilités pour négocier, y compris jusqu'à la fin du quinquennat et même au-delà. Et je compte sur ces forces-là pour produire mieux, parce que ce sera l'enjeu des prochaines années : être capable d'utiliser au mieux les technologies, la transition énergétique, les compétences, pour doter notre pays de toutes les conditions pour assurer son succès.

Je compte sur ces forces-là pour qu'elles créent plus d'emplois. Nous avons montré que même avec un taux de croissance qui n'est pas aussi élevé que celui que nous avons pu imaginer, il était possible de créer de l'emploi grâce à l'effort de tous.

Je compte sur ces forces économiques et sociales pour réduire les inégalités, qui creusent les fossés entre les générations, entre les quartiers, entre les individus.

Je crois que les forces économiques et sociales ont aussi la capacité de créer cet idéal de progrès dans notre société. Le progrès, voilà le mot qu'il faut mettre en face de la pauvreté. C'est un débat continu. Est-ce que le progrès permet de réduire la pauvreté à lui seul ? Non, il y faut une volonté humaine. Mais il n'y a pas de réduction de la pauvreté sans progrès et c'est cet idéal de progrès qu'il faut continuer à porter : le progrès humain, le progrès social, le progrès écologique, le progrès économique. C'est aussi ce message

qu'il y a trente ans le Père WRESINSKI et tous ceux qui ont adopté ce rapport ont voulu adresser à la société qu'ils pouvaient connaître. La nôtre est en devoir de poursuivre ce message à travers les actions engagées.

Je vous remercie pour cet événement. Je salue le Conseil économique, social et environnemental. Vous me manquerez.

Merci.